

SAISON 2023/2024

Afin de **favoriser l'accès à la pratique sportive ou culturelle** de vos enfants, la ville de Fonsorbes et son Centre Communal d'Action Sociale proposent un **dispositif d'aide financière pour l'adhésion à une association ou des frais de stage.**

Aide allouée sous forme de **Coupons Activités « FON'SPORT CULTURE »** dans les conditions suivantes :

CONDITIONS D'ATTRIBUTION	
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enfants fonsorbaïss âgés de 3 à 14 ans (date d'anniversaire dans l'année civile de la demande) ▪ familles dont le Quotient Familial de la CAF est inférieur ou égal à 800 € du mois qui précède la demande ▪ sur présentation d'un dossier de demande de coupon activité « FON'SPORT CULTURE » JEUNES 1 formulaire par enfant dûment complété des pièces justificatives sollicitées
Types d'activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activités sportives ou culturelles, pratiquées uniquement dans une association Fonsorbaise subventionnée par la Mairie ▪ ne sont concernés par cette aide que les adhésions aux dites associations, ou les frais de stage <i>☞ Il ne sera pas tenu compte d'activités pratiquées au sein d'associations extérieures à la commune, ou associations d'entreprises</i>
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ jusqu'à 80 % du montant de l'adhésion ou de frais de stage, selon le Quotient Familial de chaque famille, et après déduction des autres aides (aides de l'Etat, de l'employeur, etc ...) ▪ une seule aide sport ou culture par enfant et par année scolaire

Si vous êtes éligible à ce dispositif,

CALENDRIER	
à partir du 1^{er} juillet 2023	Demande de coupon activité « FON'SPORT CULTURE » JEUNES ☞ Retrait du formulaire en Mairie ou au CCAS de Fonsorbes ou ☞ saisie en ligne , sur le site internet de la Mairie www.fonsorbes.fr
au plus tard le 28 juin 2024 délai de rigueur	Dépôt du formulaire ☞ uniquement au CCAS de Fonsorbes (8 rue Luigi Amadio – près du club de tennis) Etude des demandes par la Commission Permanente du CCAS, puis décision de la Commission adressée par courrier à chaque famille, pour retrait puis remise des coupons aux associations comme titre de paiement (en complément du montant restant à la charge des familles)

Le CCAS de Fonsorbes se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 05.34.47.59.62

Fonsorbes, le 13 juin 2023

Madame la Maire,
Présidente du CCAS,



Françoise SIMÉON



La Vice Présidente du CCAS,



Christine LACOSTE